



TITRE : Règles de base du laboratoire

PON 01-2017

AUTEURE : Claire Fournier, ASB.

**OBJECTIF :** Cette PON a pour objectif d'informer les utilisateurs des règles en vigueur concernant le code vestimentaire, le port des EPI, le fonctionnement de base ainsi que sur les formations requises pour le travail avec des agents biologiques à l'UQAC.

**NIVEAUX DE CONFINEMENT :** 1 et 2.

**RÉFÉRENCES :** 1-Comité de Gestion des Risques Biologiques de l'UQAC, 2- Norme canadienne sur la biosécurité, 2<sup>e</sup> édition, Agence de la santé publique du Canada, 2015.

---

## 1. ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

### 1.1 Code vestimentaire

- Pantalon long (pas de peau exposée)
- Souliers fermés

### 1.2 Équipement requis NC1

- Sarrau (attaché)
- Gants de latex ou de nitrile
- Cheveux attachés
- Lunette de protection

### 1.2 Équipement requis NC2

- Sarrau réservé au NC2 (manches fermées et attachées)
- 2 paires de gants de latex ou de nitrile
- Cheveux attachés
- Lunette de protection

## 2. FONCTIONNEMENT

- Vous devez désinfecter votre espace de travail et votre matériel avant et après chaque utilisation.
- Tous les produits chimiques ou biologiques doivent être identifiés et datés.
- Ne laisser aucun matériel biologique sur votre paillasse lorsque vos manipulations sont terminées.
- Votre espace de travail doit être rangé et sécuritaire à la fin de votre journée de travail.

## 3. FORMATION DU PERSONNEL

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI**  
**COMITÉ DE GESTION DES RISQUES BIOLOGIQUES (CGRB)**

- Avant même d'entreprendre une première expérience, les nouveaux arrivants doivent lire attentivement et s'engager par écrit à respecter les PON en signant le registre tenu par l'ASB.
  - Les PON sont disponibles sur le [site du CGRB](#).
- Chaque utilisateur doit réussir l'examen théorique du CGRB.
  - Les documents pour la formation sont disponibles sur le [site du CGRB](#).
  - La réussite (70 %) de l'examen qui suit la formation est obligatoire.
  - La certification est valide pour 3 ans.
- Chaque utilisateur doit être soumis à une évaluation des compétences techniques par l'ASB qui doit valider la maîtrise des techniques utilisées.
  - NC1 valide 3 ans
  - NC2 valide 1 an

**4. ENTRETIEN MINIMUM DES LABORATOIRES ET ÉQUIPEMENTS**

- Un registre de l'entretien des appareils doit être accessible lors des inspections.
  - Voir la PON-04 pour la fréquence d'entretien recommandée pour chaque type d'appareil.
  - Un suivi individuel de chaque appareil (étiquette collée sur l'appareil).
- Les salles doivent être nettoyées et désinfectées une fois par année.
  - NC2, il est recommandé de faire une première désinfection avec un désinfectant et une deuxième désinfection avec un autre désinfectant.
  - Inclure les murs, les comptoirs, les armoires, les tiroirs et autres surfaces.

Le masculin est utilisé à titre épicène  
Dernière mise à jour du document : juin 2017